



Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 07/06/2022
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Plan Climat Air Énergie Territorial

Dispositif de suivi et d'évaluation

17 mai 2022



Gouvernance et suivi du PCAET

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Une instance de pilotage et suivi de la mise en œuvre

Des instances de pilotage et suivi de la mise en œuvre

1. Un/deux élu(s) référent(s) par thématique
2. Un élu référent par commune (relai de l'information sur l'avancement du PCAET et les projets communaux)

Un groupe de travail par thématique

Elus référents de la thématique + Partenaires + les élus référents communaux + chargé de mission PCAET/CRTE

Comité de pilotage

Bureau + commission transition énergétique + directeurs des services et chargé de mission PCAET/CRTE + services de l'Etat + les partenaires institutionnels les plus représentatifs



Gouvernance et suivi du PCAET

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE

Une instance de pilotage et suivi de la mise en œuvre

Les groupes de travail et le COPIL sont chargés de :

- L'établissement d'un programme annuel à porter au Conseil Communautaire.
- La mise en œuvre de ce programme annuel
- Le suivi opérationnel du PCAET
- Alimenter la feuille de route annuelle CRTE
- Un outil de suivi (indicateurs et objectifs) sera fourni par le bureau d'études à la collectivité

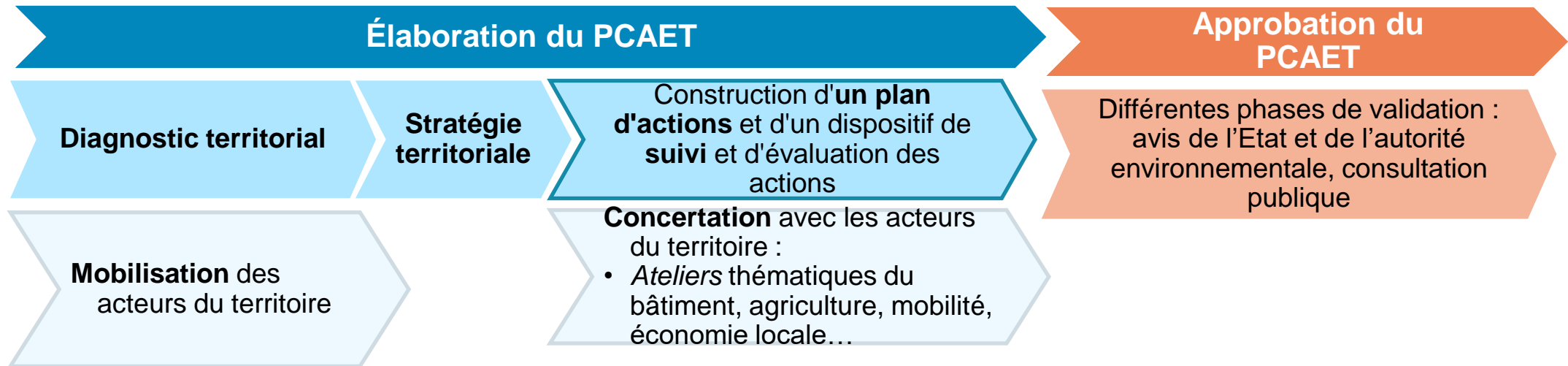
Le bilan à mi-parcours et évaluation à la fin du PCAET (2 étapes obligatoires) dépendent de la mise en place d'un suivi continu durant les 6 ans de mise en œuvre du PCAET

PROCHAINES ÉTAPES



Prochaines étapes

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le
ID : 077-200040251-20220531-D_2022_3_1-DE



Prochaines étapes :

- **Arrêt du projet de PCAET en conseil communautaire (31 mai)**
- *Phases de validation :*
 - *Juin: dépôt du PCAET sur la plateforme dédiée et saisine des administrations*
 - *Juin à septembre : avis de l'Etat, du conseil régional (2 mois) et de l'autorité environnementale (3 mois)*
 - *Septembre : mémoire en réponse et préparation / communication en vue de la consultation publique*
 - *Octobre-novembre : consultation numérique du public (1 mois minimum) et prise en compte des remarques*
 - *Décembre : adoption du PCAET en conseil communautaire*